

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**Bureau du **5 juillet 2010**Décision n° **B-2010-1691**

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Lyon Urban Trucks and Bus - Soutien au projet de recherche et de développement Prudent VI - Avenant n° 1 à la convention d'application financière avec Iveco (Irisbus)

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld**Président** : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 28 juin 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 juillet 2010

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Imbert A.Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Pédrini (pouvoir à M. Colin), M. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Sécheresse), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), David G. (pouvoir à M. Blein), Lebuhotel.Absents non excusés : MM. Rivalta, Assi, Sangalli.

Bureau du 5 juillet 2010**Décision n° B-2010-1691**

objet : **Pôle de compétitivité Lyon Urban Trucks and Bus - Soutien au projet de recherche et de développement Prudent VI - Avenant n° 1 à la convention d'application financière avec Iveco (Irisbus)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Par délibération n° 2007-4252 du 9 juillet 2007, la Communauté urbaine de Lyon a décidé de soutenir le projet Prudent VI pour un montant global de 188 111 € dont 119 992 € attribués à Iveco France et 68 119 € à Segula, dans le cadre des projets de recherche et de développement (R&D) de Lyon Urban Trucks and Bus retenus par l'Etat. Une convention-cadre et une convention d'application financière ont ainsi été signées pour la période 2007-2010 pour la mise en œuvre du programme.

Le projet Prudent VI est porté par la société Segula et la société Iveco.

L'objectif du projet Prudent est d'améliorer la protection des usagers vulnérables de la route (UVR) qui sont victimes d'accidents impliquant des véhicules industriels.

Le traitement de la protection des UVR passe par l'évolution des véhicules industriels et les modifications à apporter sont profondes puisqu'elles nécessiteront d'intégrer de nouveaux types d'éléments de carrosserie, déformables et assurant de l'absorption d'énergie, ce qui va remettre en question la conception actuelle des véhicules, au moins de leur face avant.

C'est dans cette optique que le projet Prudent VI a été construit par des partenaires couvrant le champ des compétences requises pour une approche multidisciplinaire : Renault Trucks (camions) porte le projet avec les autres acteurs Irisbus-Iveco France (autobus), Plastic Omnium (équipements véhicule), Segula (ingénierie), Inrets, et Insa (recherche). Ces partenaires entretiennent des activités de recherche régulières sur les questions touchant aux technologies et aux sciences physiques dans le domaine de la sécurité et de la conception des véhicules et sont tous membres actifs du pôle de compétitivité Lyon Urban Trucks & Bus (LUTB 2015).

Compte tenu de la grande diversité des véhicules, des environnements d'accidents, et des usagers vulnérables, les objectifs scientifiques sont les suivants :

- identifier les principales typologies d'accident et les scénarios associés,
- identifier les principaux mécanismes lésionnels associés aux principales typologies d'accidents, de façon à pouvoir définir des stratégies de protection et concevoir des solutions de protection efficaces,
- connaître, de manière très détaillée, les scénarii de quelques accidents représentatifs en vue d'élaborer des conditions d'évaluations expérimentales et numériques des solutions de protection envisagées,

- étudier la biomécanique des chocs véhicules industriels (VI)-usagers vulnérables de la route (UVR) : dans la mesure où très peu d'études se sont intéressées jusqu'à présent aux impacts entre les UVR et les véhicules à avant vertical, le développement et la validation de protocoles expérimentaux et d'outils de simulation seront une avancée majeure dans le domaine,

- adapter, le cas échéant, et évaluer les méthodes existantes pour les chocs piétons-véhicules piétons (VP) au cas des chocs VI- piétons.

Enfin, le principal objectif sociétal est de contribuer à réduire de moitié en dix ans le nombre de victimes dans ce type d'accidents. En effet, dans un contexte de décroissance globale du nombre de victimes des accidents de la route, le nombre d'UVR victimes dans ces accidents continue d'augmenter, en particulier pour les piétons.

Le projet Prudent VI a débuté le dernier trimestre 2007 pour devoir, initialement, se finaliser le dernier trimestre 2010.

Par courrier d'octobre 2009, adressé à la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services, l'ensemble des partenaires du projet Prudent VI a émis le souhait de demander une extension de six mois concernant la durée du projet afin de pouvoir atteindre les objectifs du projet. De plus, l'état d'avancement actuel du projet a permis d'identifier quelques évolutions du programme.

Iveco demande, donc, à la Communauté urbaine la rédaction d'un avenant n° 1 à la convention d'application financière du 24 octobre 2007 de façon à prolonger la durée de réalisation jusqu'au 31 avril 2011.

L'article 7 (modalités de versements) de la convention prendra en compte cette modification et autorisera notamment le versement du solde, soit 47 998 € en 2011.

Aussi, il est proposé à la Communauté urbaine d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'application financière 2007-2010 avec Iveco ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le report en 2011 du versement de la subvention d'équipement d'un montant de 47 998 € au profit d'Iveco dans le cadre du projet de recherche et de développement Prudent VI,

b) - l'avenant n° 1 à la convention d'application financière 2007-2010 à passer entre la Communauté urbaine et Iveco, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale A1 - Garantir le dynamisme économique du Grand Lyon, individualisée sur l'opération n° 1555, le 11 septembre 2006 pour la somme de 1 500 000 € en dépenses.

4° - La dépense d'investissement sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercice 2011 - compte 204 180 - fonction 90 - opération n° 1555.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2010.